

Organiser un rassemblement cycliste



Crédit photo : Emmanuel Colin de Verdrière - ADIC - Se déplacer autrement.

👁 En quelques mots

Le rassemblement cycliste est défini ici comme un temps de rencontre et de revendication collective pour promouvoir le vélo comme un mode de déplacement et dénoncer des politiques insuffisantes ou insatisfaisantes pour préserver la sécurité des cyclistes. À la suite d'un accident, l'organisation d'un rassemblement se révèle efficace s'il poursuit, à la suite d'une collision, un objectif clair, atteignable et partagé et qu'il suit un parcours sur l'axe jugé problématique.

👁 Objectifs

Faire pression sur les pouvoirs publics par l'effet de masse et appeler au changement pour une meilleure cohabitation sur la route.

👁 Cibles

Élu·es, préfecture, médias locaux.

👁 Ressources

- 3 à 8 personnes.
- 1 mois de préparation.
- Matériel : vélos, rubalises, banderoles avec message, panneaux à accrocher sur les vélos, gilets réfléchissants, hautparleur, sono.

👁 Principales étapes de mise en œuvre

- 1 Prévenir** la victime ou, en cas de décès, ses proches de cette initiative.
- 2 Constituer** un groupe d'action qui identifiera l'axe problématique, l'objectif à atteindre, le message à faire passer et le suivi organisationnel.
- 3 Solliciter** un rendez-vous avec les élu·es pour demander un aménagement sur cet axe ou leur adresser un courrier officiel type « lettre ouverte ». Sans réponse de leur part ou réponse insatisfaisante, vous êtes légitimes à mener l'action.
- 4 Établir** un parcours avec un point de départ et une arrivée sur des places ouvertes. Prévoir un tracé accessible d'une heure soit 5 à 7 km en limitant les dénivelés. Si vous traversez une zone piétonne (pour plus de visibilité), demander au groupe de mettre le pied à terre pour marquer leur respect des piéton·nes.
- 5 Déclarer** votre manifestation en préfecture 3 jours à 1 mois en amont.

6 Communiquer sur votre rassemblement sur votre site internet, vos réseaux sociaux et dans votre newsletter. Pour élargir votre audience, mener une campagne d'affichage sur les supports prévus à cet effet chez les commerçants. Enfin, envoyer des communiqués de presse aux médias locaux le plus en amont possible de votre manifestation en prévoyant 1 ou 2 rappels à l'approche de sa tenue. À noter aussi qu'il existe des agendas événementiels en ligne qui vous permettent d'enregistrer votre événement mais sa publication dépendra de la politique éditoriale de la plateforme.

7 Organiser une réunion publique 2 à 3 semaines avant pour alerter les habitant·es sur la dangerosité de l'axe où a eu lieu la collision.

8 Le jour J, **sécuriser** les axes les plus passants.

9 Expliquer le déroulé du parcours, l'objectif du rassemblement puis remercier les participant·es, les associations partenaires et l'entourage de la victime si elle est présente.

10 Rappeler les consignes de sécurité :

faire attention aux autres usager·es de la route, piétons, cyclistes, automobilistes, veiller à rester groupés et respectueux des autres usager·es pendant la manifestation.

Respecter le choix de la personne accidentée ou, en cas de décès, de sa famille.

Si le souhait est exprimé de ne pas faire mention de l'accident lors du rassemblement ou de l'organiser à une date ultérieure, il faudra vous adapter.

👁️ Bonnes pratiques

> **Associer** dès le début d'autres associations locales concernées et sensibles à votre initiative.

> **Communiquer** dans les journaux locaux, sur votre site internet et les réseaux sociaux.

> **Mobiliser** les journalistes, en amont et après le rassemblement.

> **Maintenir la pression** auprès des élu·es une fois l'action passée et **rester force de propositions** en présentant des solutions.

➔ Cas pratiques

- **Roulons En Ville à Vélo** à Valence (26)
- **Rayon d'Action** à Rennes (35)
- **Velocité Montpellier** (34)
- **ADTC-Se déplacer autrement** à Grenoble (38)